

REGLEMENT DU 1^{er} TOURNOI REGIONAL du Ping Pong VENELLES

Directrice du tournoi : BASCOULERGUE Margot 06.60.64.43.63.

Juge Arbitre : BARTZ Eric

Article 1: HOMOLOGATION

Le tournoi est homologué par la Ligue PACA N° 1-16/17 et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera au Parc des Sports de Venelles, Salle Nelson Mandela le Dimanche 8 janvier 2017, 759 Chemin Collet Redon 13770 Venelles.

Le Juge Arbitre sera Eric BARTZ, JA 3 N° 5943228 N° Tél : 06.34.77.96.90.

Article 2 : COMPOSITION, HORAIRES, ET DOTATIONS DES TABLEAUX

Tableaux	Catégories	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste	Horaires
A	NC à 699 Points	60	30	15	10 BA	10H30
B	NC à 999 Points	70	35	15	10 BA	8H30
C	NC à 1199 Points	80	40	15	10 BA	12H30
D	NC à 1399 Points	90	45	20	10 BA	9H30
E	NC à 1699 Points	120	60	30	10 BA	11H30
F	NC à 1899 Points	160	80	40	10 BA	13H30
G	Toutes séries Messieurs	300	150	70	20 BA	15H00

° Le pointage se fera 30 mn avant le début l'horaire prévue pour chaque tableau.

- ° Les tableaux A, B, C, D, E et F se joueront par poules de trois, avec deux sortants par poule.
- ° Le tableau G Toutes Séries Messieurs est à élimination directe.
- ° Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches
- ° Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en fonction du nombre d'inscriptions

Article 3: INSCRIPTIONS :

- ° Les inscriptions sont limitées à trois tableaux par joueurs, avec un maximum de 36 ou 48 joueurs selon les tableaux.
- ° Les inscriptions peuvent se faire de deux manières différentes :
 - Inscription auprès de la directrice du tournoi Margot BASCOULERGUE par téléphone au 06.60.64.43.63. ou par mail margot.bascoulergue@gmail.com
 - Inscription et paiement en ligne sur notre site internet : www.venelles-ping.com
- ° La date limite des inscriptions est fixée au samedi 7 janvier 2017 jusqu'à 12H00.

Article 4 : LES TARIFS

- ° Prix des tableaux A, B, C, D, E et F : **8 euros**
- ° Prix du tableau G (Toutes séries) : **10 euros**
- ° Prix pour trois tableaux dont le Toutes séries : **25 euros**
- ° Prix pour trois tableaux : **23 euros**

Une remise forfaitaire de 2 euros sera faite pour les inscriptions en ligne avec paiement ou avec le retour de la fiche d'inscription complétée avec le règlement.

Article 5 : MATERIEL ET CONDITIONS DE JEU

- ° La compétition se déroulera sur 12 tables homologuées par l'ITTF.
- ° Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles blanches en celluloïd.
- ° Une tenue correcte (sportive) est exigée.
- ° Il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors de l'espace prévu à cet effet.

Rappel de l'art 3.2.4.1. : Tous solvants et additifs tels que boosters, tuners, etc. ne peuvent être utilisés comme matériel pré-revêtement sans capacité adhésive.

Article 6 : REGLEMENTATION ET ORGANISATION

- ° Le tirage au sort public sera effectué à la HALL des Sports de Venelles le samedi 7 Janvier 2017 à 17Heures par le Juge Arbitre Monsieur Eric BARTZ.
- ° La présentation de la licence validée sera obligatoire.
- ° Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.
- ° Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte durant toute la compétition.
- ° Le forfait sera prononcé au troisième appel par le Juge Arbitre.
- ° Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 7 : ANNULATION

Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction :

- ° de la disponibilité des locaux municipaux
- ° de la disponibilité des membres organisateurs.
- ° du nombre insuffisant de participants
- ° Si annulation du tournoi, les joueurs ayant payé par avance seront remboursés de leur inscription.

Article 8 : ASSURANCE

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident. En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte. Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.